Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260617-DCM_202658-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves Normand, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Jean-Claude RIOU, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU

Pouvoirs Philippe NOURISSAT à Karina LE GOFF ; Benoit MASSIET DU BIEST à Michèle AUBRY

Conseillers non représentés /

58 – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire expose

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter son règlement intérieur tel que présenté en séance et joint à la note de synthèse des projets de délibération.

Vu l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-7 à L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas mettre au vote et d'ajourner la délibération.

Scrutin :

Pour : 0 voix

Contre : / 0 voix

Abstention : / 0 voix

LA DELIBERATION EST ☐ ADOPTEE ☐ REJETEE ☑ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME –
Le 17/06/2026

Le secrétaire de séance,
Guillaume ARTHUS

Le Maire,
Yves NORMAND